

CHORUS : DES TRANSFERTS QUI PASSENT MAL !

Ce jeudi 9 mars, les organisations syndicales étaient reçues par le secrétaire général du Ministère pour prendre connaissance de la version du décret relatif aux DRAC transmise au Conseil d'Etat et des modalités de la mise en place de Chorus.

DRAC et projets de service

A priori, le décret, qui devrait être -enfin !- publié au au J.O. mi avril, ne présente que quelques modifications mineures par rapport à la version que nous vous avons transmis il y a quelques semaines. Ce qui intéresse SUD Culture Solidaires, c'est la traduction concrète de ce décret dans le fonctionnement des DRAC et des projets de service en cours d'élaboration. Il est en effet paradoxal que soient énumérées un certain nombre de missions alors même que les effectifs sont voués à se réduire de plus en plus. Selon les informations qui nous ont été communiquées, huit projets de service ont été « validés » en CAR. Si le secrétaire général apparaît fort satisfait de la concertation qui aurait accompagné l'élaboration de ces projets de service, nous savons pertinemment que cela n'a pas été le cas dans un certain nombre de DRAC. D'ailleurs, quand les CTP ont été formellement consultés pour avis, les représentants du personnel ont voté contre ou ont refusé de participer à ce qu'ils considèrent comme étant essentiellement une action de communication à usage interne des responsables du Ministère de la Culture visant à ce que les agents participent eux-mêmes à la destruction de leur outil de travail.

Transferts vers les CSP/ Service facturier

SUD Culture a, en préalable, dénoncé la brutalité et la précipitation avec laquelle le secrétariat général a procédé pour que les éventuels candidats se fassent connaître. La plupart du temps ceux-ci n'ont eu que deux ou trois jours pour prendre une décision, alors même qu'ils n'avaient pas tous les éléments en main.

Nous espérons bien avoir des réponses précises sur plusieurs questions :

- *impact des transferts sur le fonctionnement des DRAC,
- *nombre d'ETP transférés vers les CSP avec la répartition DRAC par DRAC et SCN par SCN,
- *nombre de candidatures susceptibles d'être retenues, également DRAC par DRAC et SCN par SCN,
- *Devenir des agents exerçant des fonctions « financières » qui ne souhaitent pas migrer vers les CSP ou dont la candidature n'aura pas été retenue.
- *calendrier et modalités de mise en œuvre des transferts.

A l'évidence l'impact des transferts sur le fonctionnement des DRAC n'a fait l'objet d'aucune évaluation précise, si ce n'est que le passage à Chorus entraînera trois semaines de difficultés ! Aucune réponse sur la manière dont se fera l'intégration des opérations en cours, sur l'alourdissement prévisible du aux aller-retours entre DRAC et CSP, sur la gestion de la certification du service fait, sur l'allongement des délais de paiement.

En ce qui concerne les personnels, l'administration, au prétexte qu'elle n'avait pas toutes les remontées des établissements, s'est bornée à nous indiquer le nombre total d'ETP impactés au MCC, en refusant de nous indiquer ce qu'il en était dans chaque région : 55 en DRAC et 10 en SCN qui se répartissent en 2 de catégorie A, 10 de catégorie B et 53 de catégorie C. Les plafonds d'emploi des DRAC et SCN seront bien évidemment diminués d'autant. La publication des avis de vacances de postes proposés en CSP/SF aura lieu le 26 mars, la fin des recrutements devant être effective fin mai. Chaque agent pourra postuler où il le souhaite puisque les demandes de mobilité géographiques seront prises en compte. Le responsable de la cellule mobilité a cependant été très clair : *« les postes concernés ont vocation à être transférés avec les agents qui les occupent »*. Comme, à l'heure actuelle, seuls 35 candidats éventuels se sont fait connaître, il est fort probable que de fortes pressions vont être exercées sur les récalcitrants qui n'auront d'autre choix que de se soumettre ou de rester dans l'incertitude sur leur avenir professionnel. En effet, du fait de la disparition de leurs missions, ils seront considérés comme en surnombre. Les candidats seront recrutés sur ces nouveaux postes par le ministère, selon des critères qu'il nous a été impossible de connaître et sans l'avis formel des CAP culture concernées qui seront tout juste informées. Puis ils seront transférés vers les CSP/SF par voie de détachement. Les agents d'encadrement quitteront les DRAC en septembre. Les formations métier et Chorus se feront de septembre 2010 à février 2011. L'ensemble des autres agents rejoindra les CSP/SF au 1^{er} janvier, date de leur démarrage. Un calendrier très serré donc qui ne fait l'objet d'aucune concertation.

Dans toutes les DRAC, les personnels, qui finalement sont aussi maltraités que ceux d'administration centrale, sont littéralement écoeurés par ces pratiques indignes qui les ravalent au rang de simples pions ou variables d'ajustement pour obéir aux objectifs forcenés des réductions d'effectifs. Alors même que depuis des années, ils se sont pourtant fortement investis pour mettre en place la LOLF et professionnaliser leurs missions. S'il y aura toujours quelques responsables de DRAC qui s'emploieront à détruire sans état d'âme, ce qui fait la richesse de l'établissement dont ils ont la charge, ces transferts passent mal pour tous ceux qui ont encore le sens d'un véritable service déconcentré de la culture. D'autant plus que suivront bientôt d'autres missions dite « support ».

A l'initiative des représentants de SUD Culture Solidaires, les CTP de deux DRAC ont d'ores et déjà voté **à l'unanimité** une motion regrettant la mise en place des Centres de Services Partagés et demandant qu'une évaluation précise des implications sur leur DRAC soit entreprise.

SUD Culture Solidaires prendra toute sa place dans ce nouveau difficile combat pour la préservation de l'intégrité des DRAC.

SUD culture Solidaires, le 10 mars 2010.